



## **Fadila Laanan rappelle les mesures prises pour améliorer la qualité de l'accueil dans les festivals musicaux d'été**

Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française, rappelle que c'est à partir de cet été que la qualité de l'accueil du public dans les festivals musicaux sera davantage prise en compte parmi les critères d'appréciation examinés en vue du renouvellement éventuel des subsides octroyés aux organisateurs ainsi que des conventions et contrats-programmes conclus avec eux.

### **1. Objectif : améliorer l'«hospitalité» des festivals**

En juin 2008, la ministre Fadila Laanan avait écrit aux responsables des principaux festivals d'été subventionnés par la Communauté française pour les inviter à être attentifs aux conditions d'accueil, de sécurité et d'hygiène (voir [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be) - 10/06/2008).

Cette démarche de la ministre, destinée à améliorer «l'hospitalité» de ces festivals là où cela s'impose, s'inscrivait dans la dynamique du «Code de respect des usagers culturels» qu'elle a initiée dès 2006. Et elle faisait suite à des problèmes qui avaient été soulevés par certains festivaliers et divers médias en 2007.

La ministre avait donc écrit:

- aux organisateurs directement concernés par ces griefs, ainsi qu'aux autorités locales et provinciales compétentes, là où le rapport qu'elle avait demandé à son administration avait confirmé l'existence de problèmes lors des éditions 2007;
- d'une manière plus générale, aux organisateurs des principaux festivals subventionnés, pour leur demander d'être encore plus vigilants à ces questions dès l'été 2008. Et pour leur annoncer qu'à partir de 2009, ses services prendraient en compte ces éléments lors des évaluations en vue de l'éventuelle reconduction des subsides de la Communauté française à leur profit.

La ministre Fadila Laanan leur avait précisé qu'il s'agissait, pour l'essentiel, de leur rappeler des points auxquels la plupart d'entre eux étaient certainement déjà attentifs, ainsi que leurs autorités locales.

### **2. Résultat : de nettes améliorations**

En octobre 2008, la ministre Fadila Laanan avait constaté avec une grande satisfaction que les mesures qu'elle avait prises en juin s'étaient immédiatement traduites par des effets positifs. Des améliorations avaient en effet été constatées

sur le terrain, au cours de l'été, par les fonctionnaires de son administration. Au vu du rapport que le Service de la musique du Ministère de la Communauté française avait adressé à la ministre à la fin de la saison des festivals d'été 2008, Fadila Laanan avait donc eu tout lieu de se réjouir des améliorations enregistrées et de se montrer optimiste pour l'évaluation qui sera menée au cours de l'été 2009 (voir [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be) - 10/10/2008).

Comme chaque année, les agents du Service de la musique avaient visité de nombreux festivals. Des fonctionnaires étaient ainsi présents à une quinzaine d'événements : Ardentes (Liège), Verdur Rock (Namur), Couleur Café (Bruxelles), Francofolies (Spa), Dour Music (Dour), Gaume Jazz (Rossignol), etc. Il ressortait de leur rapport à la ministre que *«les conditions d'accueil, d'hygiène et de salubrité en faveur du public et des campeurs sont généralement satisfaisantes en ce qui concerne la majorité des événements visités»*. Ceci malgré des conditions météorologiques particulièrement défavorables pour la plupart d'entre eux lors de l'été 2008, et alors que le climat pluvieux est très pénalisant pour les festivals de plein air. Même là où des plaintes et des lacunes organisationnelles avaient été enregistrées en 2007, l'administration avait constaté que « de réels efforts ont été produits pour améliorer l'accueil du public».

En conséquence, la ministre avait écrit à tous les organisateurs concernés pour les féliciter de leur qualité d'accueil maintenue ou améliorée, en les invitant à garder ce cap en vue des évaluations de 2009 et, surtout, en vue d'une hospitalité toujours meilleure dans les festivals subventionnés par la Communauté française.

### **3. Le soutien aux musiques actuelles renforcé**

Fadila Laanan tient, d'ailleurs, à rappeler que cette démarche au sujet de l'accueil ne constitue qu'un élément d'un ensemble d'initiatives qu'elle a prises pour renforcer le soutien aux musiques actuelles et améliorer l'accès des publics à ces musiques.

**Ainsi, la ministre Fadila Laanan a nettement augmenté le budget du secteur des musiques non classiques. Il est passé de 1.503.000 euros en 2004, lors de sa prise de fonction, à 2.948.000 euros en 2009, soit une hausse de 96,14% (+ 1.445.000 euros). Le budget consacré aux festivals est, lui, passé de 895.245,04 euros en 2004 à 1.034.929 euros en 2009, après avis du Conseil des Musiques non classiques, soit une hausse de 15,6 %.**

Depuis 2004, la ministre Fadila Laanan a, par ailleurs, initié le réseau Club Plasma (voir [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be) - 20/02/2008), amélioré la reconnaissance et le soutien accordés aux diverses expressions de la «culture urbaine» (voir [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be) - 18/02/2009), etc.

#### **Contact :**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)477/252.285

E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)